



SAINT-MARTIN
Boulogne

AU COEUR DE LA VIE

République Française

Mairie de Saint-Martin-Boulogne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 18 février à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des sports Giroux Sannier (*arrêté municipal du 29 juin 2020*), sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES**, en suite de la convocation en date du 05 février 2021, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 30

Nombre de conseillers municipaux votants : 33

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- *Betty BOULOGNE pouvoir à Hélène BERNAERT*
- *Stéphanie CABOCHE pouvoir à Caroline CARON*
- *Virginie MALAYEUDE pouvoir à Pascale LEBON*

Monsieur Guillaume PRUVOST est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2021-1-6

Convention d'adhésion au programme « Petites Villes de demain » entre les Collectivités et l'Etat

Le programme « *Petites villes de demain* » a pour ambition de donner aux communes de moins de 20 000 habitants, exerçant des fonctions de centralités, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire afin de conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce dispositif constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et contribuer aux objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

L'Etat a pour ambition de donner aux Collectivités la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME).

.../...

Sur le territoire de la Communauté d'agglomération du boulonnais, trois communes ont été sélectionnées pour l'ambition et la qualité de leur projet : Le Portel, Wimille et Saint Martin Boulogne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » pour une durée de dix-huit mois,
- **ACCEPTE** les engagements de l'Etat :
 - Animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre,
 - Désigner au sein de ses services un référent chargé de coordonner l'instruction et le suivi des projets ; d'assurer l'accessibilité de l'offre de services,
 - Etudier le co-financement des actions inscrites dans le plan d'action,
 - Mobiliser les experts techniques des services déconcentrés,
 - Assurer le co-financement du poste de Chef de projet (15 à 55 000€ par an),
- **ACCEPTE** les engagements de la commune :
 - Mobiliser les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur le territoire,
 - Signer une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT),
 - Présenter des engagements financiers des projets en Comité Régional des Financeurs,
 - Intégrer des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet,
 - Associer la population et les acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet,
 - Communiquer à chaque étape du projet,

Nombre de votants : 33 POUR : 26 ABSTENTION : 7

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Saint-Martin-Boulogne, le 18 février 2021

*Transmis à la Sous-Préfecture le 03/03/2021
Affiché notifié le 03/03/2021
Rendue exécutoire la présente décision le 03/03/2021
Saint-Martin-Boulogne, le 03/03/2021
Le Maire,*



Le Maire,
Raphaël JULES



Voies et délais de recours

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours : <http://www.telerecours.fr>.